

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE GEMME
DU 11 DECEMBRE 2021
A 09H00**

Date de convocation : 02/12/2021

Date d'affichage : 02/12/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de votants : 10

L'an deux mille vingt et un, le onze décembre

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. GACHET Philippe.

Étaient présents : Ms Mmes Philippe GACHET, Bruno ROY, Sabrina GRATON, Gisèle BELLET, Pascal FRICAUD, Valérie ROULIN, Jean-François DESERSON, Michel DAUMAND

Excusés : Ms Mmes Jérôme LOUIS, Jean-Yves DRUGEON, Dominique MALISSEN

Frédéric BOURSIQUOT donne procuration à monsieur pascal FRICAUD

Corinne BAUDRIT donne procuration à monsieur Bruno ROY

Mélisa BOILEVIN donne procuration à monsieur Jean-François DESERSON

Absents : Mme Brigitte MOUTARD

Monsieur Michel DAUMAND est élu secrétaire.

I- Mise à jour de la voirie communautaire

Monsieur le Maire rappelle que les voies communales ont été transférés à la CDC Cœur de Saintonge soit 52km 203 à l'exception du centre bourg en 2005. Depuis ce transfert de cette compétence, les travaux que la commune souhaite réaliser sont approuvés et signés par la CDC Cœur de Saintonge. Cette dernière nous a informé que lors de ce transfert de voirie, il a été oublié quelques voies.

Il faut apporter les modifications suivantes :

- La voie n°15 : ne serait pas limitrophe avec Saint Sulpice mais intégralement à la commune
- La voie du bois noir : les 150 premiers mètres seraient une voie communale
- La voie en limite de la commune du Gua connecté au bois noir serait mitoyenne

Considérant les voies mises à disposition de la Communauté de Communes, dans le cadre de l'exercice de la compétence précitée, listées en annexe et la cartographie associée, Monsieur le Maire propose de délibérer sur la mise à jour de ces voies.

Monsieur le Maire indique que la voie en limite de la commune du Gua connecté au bois noir est bien mitoyenne.

Mme Gisèle BELLET intervient pour demander si la commune est obligé d'entretenir les quéreux. Mr le Maire explique que ce n'est pas une obligation pour la commune de les entretenir.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur la mise à jour de ces voies représentant un linéaire transféré de 53 044 mètres linéaire.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE de mettre à jour la voirie communautaire,
- CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 09h 15.

CONSEIL MUNICIPAL		
Fonction	Nom-Prénom	Signature
Maire	GACHET Philippe	
A 1	ROY Bruno	
A 2	GRATON Sabrina	
A 3	BELLET Gisèle	
CM	MOUTARD Brigitte	absente
CM	FRICAUD Pascal	
CM	BOURSIQUOT Frédéric	A donné procuration à monsieur Pascal FRICAUD
CM	ROULIN Valérie	
CM	LOUIS Jérôme	
CM	DRUGEON Jean-Yves	
CM	MALISSEN Dominique	
CM	DESERSON Jean-François	
CM	BAUDRIT Corinne	A donné procuration à monsieur Bruno ROY
CM	DAUMAND Michel	
CM	BOILEVIN Mélisa	A donné procuration à monsieur Jean-François DESERSON